

DÉCISION DU MAIRE

Décision N°53-2024	CONTRATS - CONVENTIONS <ul style="list-style-type: none"> ▪ Convention de partenariat de mise à disposition d'une gondole et de quatre gondoliers pour les Mascarades du 25 et 26 mai 2024
-----------------------	--

Le Maire,

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU la délibération du Conseil municipal en date du 9 juillet 2020, portant délégation du Conseil municipal au Maire, en vertu de l'article L.2122-22 du Code général des collectivités territoriales ;

Prend la décision suivante :

Article 1. **APPROUVE** la convention de partenariat de mise à disposition d'une gondole et de quatre gondoliers pour les Mascarades du 25 et 26 mai 2024 :

PRESTATIONS	MONTANT EN € TTC
Mise à disposition de la gondole	3 000 €

Article 2. **CHARGE** le pôle "animation, culture et sport", le service "finances", Monsieur le Directeur Général des Services et Monsieur le comptable public assignataire de l'exécution de la présente décision qui sera transmise à Monsieur le Préfet de Loire-Atlantique et affichée. Communication en sera faite lors de la prochaine séance du Conseil municipal.

Clisson, le 18 avril 2024

Par délégation du Conseil municipal,

Xavier Bonnet

Maire



Décision transmise à la Préfecture le

30 AVR. 2024

Et affichée le

02 MAI 2024